Le scandale des faux billets en Hongrie

Un souterrain est découvert au château de Windischgraetz

Budapest, 18 janvier. — La police a découvert, à Sarospatak, dans le château du prince de Windischgraetz, un tunnel secret d'une dizaine de kilomètres de longueur et qui débouche en territoire tchéco-slovaque, près du village de Sorsi. L'entrée du tunnel, du côté du château, a été murée.

Déclarations du comte Apponyi

Dans un discours qu'il a fait, au Club social de la Concorde nationale, le comte Apponyi a déclaré que les partisans du légitisme ont l'intention de s'organiser. Toutefois, ils le feront, non sur le terrain politique, mais sur le terrain social. « Le guêpier des faussaires, a-t-il ajouté, devra être enfumé totalement. Le calme ne pourra être rétabli avant que le Gouvernement ait pris les mesures nécessaires. »

La Chambre des mises en accusation refuse de faire arrêter Mgr Zadrovetz

Budapest, 18 janvier. — La chambre des mises en accusation a refusé de faire droit à la demande du Parquet, et a décidé de laisser Mgr Zadravetz en liberté; elle estime que l'évêque ne s'est livré à aucune action coupable et qu'il n'a nullement en l'intention de prendre la fuite.

« La Serbie suit l'affaire d'un œil vigilant », a déclaré le ministre des Affaires étrangères serbe

Belgrade, 18 janvier. — Selon le *Vrème*, M. Nintchitch, ministre des Affaires étrangères, au cours de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères au Comité financier de ce ministère, a déclaré au sujet de l'affaire de falsification des billets de banque:

« Nous suivons d'un œil vigilant cette affaire qui, indubitablement, a des dessous politiques. Des personnalités civiles et militaires occupant un rang dans l'Etat, y sont impliquées ».

Selon le même journal, le ministre a ajouté qu'en 1920, des billets de dinars furent falsifiés par les mêmes personnages. Ce fut d'ailleurs l'opinion de la police serbe et ce n'est qu'aujourd'hui qu'on s'explique les difficultés que suscitèrent ces personnages à l'enquête de la police.

LES VOLS DE BIJOUX

Un sac à main contenant pour 230.000 fr de bijoux volé à une Marseillaise à Paris

Paris, 18 janvier. — Mme Marie Dumont, âgée de 59 ans, propriétaire d'une minoterie, demeurant 20, rue de la République, à Marseille, a signalé au commissariat spécial de la gare de Lyon, à Paris, qu'en descendant du rapide de Marseille, elle avait été bousculée par des voyageurs. Peu après, elle avait constaté la disparition de son sac à main, pendu à son poignet, et qui renfermait: un collier de perles de 125.000 francs, une bague en platine, ornée d'un diamant de 100.000 francs, un porte-mine et un étui à cigarettes en or, d'une valeur de 5.000 francs.

Le Congrès des Travailleurs du sous-sol, à Paris

Paris, 18 janvier. — Le Conseil national de la Fédération confédérée des travailleurs du sous-sol s'est ouvert ce matin. La séance a été consacrée à l'examen de la situation des ouvriers mineurs; puis les délégués ont abordé la question des salaires.

Ils ont été amenés à connaître les termes de l'accord intervenu samedi dernier, à Douai, entre des représentants des sociétés exploitantes des houillères de la région du Nord et les délégués des syndicats ouvriers confédérés du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin.

Une controverse s'est poursuivie toute la journée, à laquelle ont pris part les représentants de tous les bassins houillers.

Le Conseil estime qu'il importait d'obtenir un relèvement général des salaires pour toute la corporation.

Dans la soirée, les délégués se sont rendus au Ministère des Travaux publics, afin d'entretenir M. de Monzie des desiderata des mineurs.

Le Conseil poursuivra ses travaux demain.

Le drame de la rue Stanislas à Paris

M. Chaput a succombé à ses blessures

Paris, 18 janvier. — M. Chaput, secrétaire de la direction d'une importante maison d'éditions de la rive gauche, avait blessé d'une balle dans la tête sa fille, Germaine, âgée de 19 ans, puis s'était tiré un coup de revolver dans la tempe droite.

Les deux victimes avaient été transportées à la Charité, et la jeune fille y mourut le soir même.

Le père vient de succomber à son tour. Dans le coma depuis le matin tragique, il n'a pu donner aucune explication de son acte désespéré.

AU MAROC

Les assassins de M. Bedos ont été arrêtés

Casablanca, 18 janvier. — Le service des renseignements d'Ain Leuh a opéré l'arrestation des meurtriers de M. Bedos, colon français, assassiné dernièrement près d'Azrou. Les assassins ont été incarcérés.

LES ACCIDENTS

UN TRAMWAY TOMBE DANS une RIVIERE A PITTSBOURG

Trois tués, vingt-quatre blessés

Pittsbourg, 18 janvier. — Un tramway a déraillé et est tombé dans une rivière. Trois voyageurs ont été tués et vingt-quatre autres blessés, dont seize grièvement. Il y a trois manquants.

UNE FORMIDABLE EXPLOSION A BERLIN

Dix tués, cinquante blessés

Berlin, 18 janvier. — Une catastrophe s'est produite ce matin, un peu avant 7 heures, dans le quartier Moabit, à Berlin.

A la suite de circonstances encore indéterminées, une explosion a provoqué l'écroulement de toute une partie d'une grande maison locative, de quatre étages. Dans cette partie se trouvaient situées les chambres à coucher, de sorte qu'à cette heure matinale, de nombreux locataires ont été ensevelis sous les décombres.

L'explosion a été si forte, que les vitres des fenêtres et des devantures de la rue ont été brisées; un taxi qui stationnait dans la rue a été complètement détruit.

Jusqu'ici, on signale dix morts et une cinquantaine de blessés, dont quinze grièvement. On suppose que d'autres victimes sont encore ensevelies.

Le président d'Empire a adressé un télégramme de sympathie au bourgmestre de Berlin.

HORRIBLE ACCIDENT DANS UN ASCENSEUR, A PARIS

Paris, 18 janvier. — M. Félix Hérouard, 60 ans, directeur d'une compagnie d'assurances, dont les locaux sont situés 1, place Boieldieu, se rendant à son bureau, avait pris place, vers 13 h. 45, dans l'ascenseur et avait appuyé sur le bouton du premier étage.

Pour une cause encore inconnue, l'ascenseur s'arrêta à 40 centimètres environ au-dessous de l'étage. M. Hérouard appela; les employés de la compagnie accoururent à sa voix et lui tendirent un escabeau pour lui permettre d'arriver jusqu'au palier.

Au moment où M. Hérouard posait le pied sur le palier, l'ascenseur reprit sa marche, le coinçant entre le plafond de l'ascenseur et la porte du premier étage. On dut faire appel aux pompiers pour dégager le corps.

Le blessé, qui avait le thorax défoncé, fut transporté au siège de la société où il ne tarda pas à expirer.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Les déclarations devront être faites au Préfet du Département avant le 1er Mars 1926

Paris, 18 janvier. — La taxe d'apprentissage, incorporée dans la loi de finances du budget de 1925, va entrer incessamment en vigueur. Le taux de cette imposition est de 0.20 %.

Les déclarations des appointements, salaires, rétributions quelconques payés en 1924 serviront d'assiette à la taxe pour l'année 1925. Ces déclarations devront être adressées par toute personne ou société exerçant une profession industrielle ou commerciale, ou se livrant à l'exploitation minière, au préfet du département du siège social de l'entreprise, dans le délai d'un mois à partir de la publication du règlement au « Journal Officiel ».

La taxe pour l'année 1926 sera établie suivant les déclarations de 1925. Cette déclaration devra être faite avant le 1er mars 1926. Il est rappelé que des demandes d'exonération pourront être jointes aux déclarations.

A New-York, un nouveau culte procède à des sacrifices humains

New-York, 18 janvier. — Il n'est bruit, à New-York, depuis hier, que du nouveau culte *Voodoo*.

Le culte *Voodoo*, ou *Voodooisme*, est, paraît-il, d'origine nègre, mais ce sont maintenant des blancs qui, à New-York, le pratiquent, dans une maison située au numéro 18 de Park-Street.

Mme Parello venait d'entrer dans cette maison pour rendre visite à des amis. Comme elle montait l'escalier, à la hauteur du second étage, une porte s'ouvrit et Mme Parello se sentit attirée à l'intérieur.

On la poussa dans une chambre obscure, à peine éclairée. Terrorrisée, Mme Parello voulut crier à l'aide; deux personnages, tenant le rôle de sacrificateurs, se mirent en devoir de lui taillader le corps à coups de couteau, cependant que les assistants chantaient, sur un ton guttural, des cantiques incompréhensibles.

Les voisins entendirent les cris et se précipitèrent.

La police, immédiatement avertie, mit en état d'arrestation M. et Mme Musca, dont l'état mental sera examiné par des médecins aliénistes.

LES NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES FRANCO-RUSSES

Paris, 18 janvier. — Les négociations financières franco-russes commenceront à Paris dès le retour de M. Rakowski, ambassadeur de l'U.R.S.S. qui est attendu très prochainement avec ses collaborateurs.

On ne connaît pas encore la composition de la délégation russe. La délégation française n'est pas constituée définitivement. MM. de Menzie, Dausset, sénateurs; Dalbiez, Bastide, Philippoteaux, députés, en feront partie ainsi que des fonctionnaires du quai d'Orsay.

Union départementale des Sociétés de Secours mutuels du Nord

Il vient de se tenir à Lille, 131, rue Nationale, sous la présidence de M. Georges Petit, président, la réunion départementale du Conseil d'administration de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord.

M. A. Duvivier, vice-président, rend compte de l'assemblée de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, au cours de laquelle M. Georges Petit a été élu président de la Fédération Nationale. Il adresse à ce moment les félicitations de l'Union au dévoué président de la Fédération et dit la fierté des mutualistes du Nord de voir placer à la tête de la mutualité française l'homme qu'ils ont choisi eux-mêmes, il y a cinq ans, pour diriger leurs destinées.

Le Conseil admet ensuite quelques sociétés nouvelles. Puis il approuve le rapport de la Commission de gestion et ratifie les contrats de 1.500.000 et de 1.800.000 francs passés avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le service des avances relatives aux habitations à bon marché.

M. Duvivier rend compte ensuite au Conseil de l'état des travaux de l'Hôtel de la Mutualité.

Les différents rapports relatifs à ces questions sont approuvés.

Après l'étude de diverses questions, le secrétaire donne lecture d'une proposition d'un mutualiste relative à la création d'une distinction honorifique qui serait automatiquement accordée aux mutualistes ayant au moins trente ans de présence dans les sociétés de secours mutuels.

Le Conseil retient cette suggestion en y apportant toutefois quelques modifications et charge M. Victor Duquenne de faire un rapport sur cette question à la prochaine assemblée générale.

LES GRANDES ASSISES DE LA MUTUALITÉ EN 1926. — M. Georges Petit informe le Conseil que le XIVe Congrès national de la Mutualité française se tiendra à Strasbourg, dans la semaine du 20 au 26 septembre. Il espère que, eu égard à l'importance des questions qui y seront discutées, la Mutualité du Nord y sera largement représentée.

LES RÉUNIONS ET CONGRÈS EN 1926. — Le Conseil arrête en principe le programme des réunions et congrès de l'année 1926, de la manière suivante: 21 mars, assemblée générale ordinaire de l'Union départementale à Lille; 4 juillet, congrès de la Mutualité du Nord à Dunkerque et Malo-les-Bains; courant octobre, manifestation mutualiste à Douai; novembre, assemblée générale extraordinaire; élection du président de l'Union, grand banquet.

Pour la réunion de Dunkerque, on s'assurera la présence de M. Raoul Péret, président du groupe mutualiste de la Chambre et président général de la Fédération Nationale de la Mutualité française.

Pour la réunion de Douai, on s'assurera la présence de M. le Ministre du Travail.

Enfin, pour l'assemblée générale de novembre à Lille, des dispositions spéciales seront prises en temps et lieu.

La séance se termine sur une étude du rapport du sénateur Chauveau, sur les Assurances sociales.

La dette belge envers les Alliés

Un communiqué de la Commission des Réparations

Paris, 18 janvier. — La Commission des Réparations adresse le communiqué officiel suivant:

La C. D. R. dans sa séance du vendredi 15 janvier a conformément au 3e alinéa de l'article 232 du Traité de Versailles, fixé à 5.612.385.322 fr. 54 marks-or l'équivalent au 1er mai 1921 des sommes que la Belgique a empruntées aux Gouvernements alliés et associés jusqu'au 11 novembre 1918, y compris l'intérêt à 5 % par an des dites sommes.

La Commission a également fixé comme suit la répartition du prélèvement sur les annuités du plan des exports à affecter au remboursement de la dette belge en exécution de l'art. 4 de l'accord des ministres des Finances du 14 janvier 1925: France: 45.89 %; Grande-Bretagne: 39.40 %; Belgique (en raison de sa dette envers les Etats-Unis), 14.70 %.

Un brigantin français coulé par un croiseur britannique

Un noyé

Madrid, 18 janvier. — Au moment où l'escadre anglaise entrait dans le port du Ferrot, un croiseur de cette escadre aborda un brigantin français qui coula à pic.

En voulant porter secours aux marins de l'équipage du brigantin, le commandant en second du croiseur s'est noyé.

Sous le régime sec

DES BONBONS ALCOOLIQUES EN AMERIQUE

New-York, 18 janvier. — Des « bonbons alcooliques » sont vendus dans les clubs de nuit des grandes villes américaines.

Cette méthode secrète de consommation de spiritueux vient d'être découverte par un agent de la prohibition qui passait la soirée dans un cercle de New-York.

Les jeunes Américaines, qui dédaignent les chocolats aux liqueurs de la vieille Europe, donnent à cette nouvelle friandise le nom suggestif de « ruade de mulet ».

COUR D'ASSISES DU NORD

L'acte de banditisme de la ferme du Louvion près de Maubeuge

RENE DE WILDE CONDAMNE A MORT

Son complice, Maurice Loiseau, aux travaux forcés à perpétuité

Entre Baval et Maubeuge, au hameau du Louvion, existe une ferme isolée qu'habitait M. Auguste Biery, cultivateur, déjà d'un certain âge. Ce fermier vivait seul, et l'on savait qu'il était dans une situation de fortune aisée.

Le 20 mars 1925, M. Biery vaquait à ses travaux de ferme, lorsqu'au sortir d'une étable, il fut assailli par deux bandits qui l'assommèrent à coups de matraque. Le malheureux succombait le lendemain, des suites de ses blessures.

Deux mois presque s'étaient écoulés lorsque sur la révélation d'une femme, Marie-Louise Chérot, on arrêta Maurice Loiseau et un certain René De Wilde, malfaiteurs dangereux, de nationalité belge, expulsés de France. Loiseau et De Wilde passèrent des aveux. Ils racontèrent même dans quelles circonstances ils avaient prémédité leur crime avec la complicité d'un nommé Reitter, dit Dudule.

Le coup fut donc décidé pour le 20 mars, et les bandits prirent, vers 5 h. du soir, un train pour Longuyville. Tous deux se dirigèrent sur Baval armés chacun d'un gourdin, et se trouvèrent à la nuit tombée, sur les lieux.

Au cours du débat, la question était de savoir lequel des deux hommes avait assommé M. Biery, comme nous venons de le relater.

Les bandits s'accusent réciproquement. De Wilde affirme que Loiseau a seul porté des coups et qu'il s'est borné à fouiller la maison. Loiseau soutient qu'il a simplement fait le guet et que De Wilde seul a frappé.

D'après les confidences qui ont été faites à une amie de Loiseau, Andrée Plaisant, les deux accusés auraient porté des coups à la victime.

La responsabilité est donc partagée et tous deux sont co-auteurs de cet assassinat.

Les deux individus, déjà plusieurs fois condamnés, sont particulièrement dangereux.

A l'audience, ils donnent l'impression de gredins prétentieux et sournois. René De Wilde n'a que 21 ans et Maurice Loiseau 25 ans.

L'interrogatoire et la reconstitution du crime sont poussés assez rapidement par M. le Président Wot. Les accusés, de même qu'à l'instruction, se renvoient les responsabilités.

On entend, parmi quelques témoins, le docteur Triquenaux, qui a fait l'autopsie du cadavre et a examiné l'état mental des accusés.

Ses conclusions sont nettes: M. Biery a reçu des coups qui ont entraîné la mort; De Wilde et Loiseau sont parfaitement responsables de leurs actes.

Dans son réquisitoire, M. l'avocat-général Aubertot ne fait pas de discriminations entre les coupables et réclame un verdict impitoyable.

Me Hufquin, défenseur de De Wilde, et Me Phalempin, défenseur de Loiseau, s'efforcent, chacun de leur côté, de faire subsister un doute sur l'initiative du crime.

LE VERDICT

Le jury a répondu affirmativement aux questions posées, accordant les circonstances atténuantes seulement à Loiseau.

En conséquence, la Cour condamne **RENÉ DE WILDE A LA PEINE DE MORT** et **MAURICE LOISEAU AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ.**

L'exécution aura lieu à Avesnes.

Les deux condamnés écoutent le verdict avec impassibilité.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret, rendu sur la proposition du ministre des Finances, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de *commandeur*. — M. Delebart, président du Conseil d'administration du Crédit du Nord.

Au grade d'*officier*. — M. Gréau, directeur de la succursale de la Banque de France, à Lille.

Au grade de *chevalier*. — M. Deboissy, ancien fondé de pouvoirs à la Trésorerie du Nord, percepteur hors classe, à Lille.

— Sur la proposition de M. Chantemps, ministre de l'Intérieur, est nommé chevalier de la Légion d'honneur:

M. Crombez, chef de bataillon, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Lille.

Une mission militaire française en Roumanie

Elle sera composée d'officiers de réserve de la 1re Région

A la suite de pourparlers entre le Gouvernement français et le Gouvernement roumain, il a été décidé qu'une mission serait envoyée incessamment à Bucarest.

Cette mission est composée de six officiers de réserve appartenant à la 1re région et originaires de la région de Lille et de Béthune.

Elle aura à sa tête M. Guerre, lieutenant-colonel de réserve, directeur des mines de Courrières.

L'emprunt du département du Nord

Nous avons fait connaître que la session extraordinaire du Conseil général du Nord, qui doit décider du lancement de l'emprunt de 150 millions pour la reconstitution immobilière, avait été prévue pour hier lundi mais qu'elle avait été remise à jeudi.

La raison en est qu'on veut faire parvenir aux membres de l'assemblée départementale, le rapport de la Commission élaboré par M. Delagrange et qui ne sera envoyé qu'aujourd'hui.

Il reste bien entendu que l'emprunt ne sera pas lancé directement par le Département, mais avec la garantie des banques.

LES GRANDS TRAVAUX DU PORT DE CALAIS

Commencés en 1911, les grands travaux du port de Calais, dont le plus gros morceau était la reconstruction de la jetée ouest, sont en ce qui concerne cette dernière, sur le point d'être achevés.

L'inauguration de la nouvelle jetée, qui a coûté un peu plus de vingt millions, aura lieu à l'occasion des fêtes de la grande Semaine coloniale et maritime, le 27 juin prochain.

La crise financière allemande et l'industrie de Roubaix-Tourcoing

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing ayant été saisie par plusieurs de ses membres de la gravité de la situation financière d'un certain nombre de maisons de commerce allemandes en relations d'affaires avec notre région, nous prie de faire connaître à ses adhérents que la question intéresse, qu'une réunion spéciale sera tenue dans les bureaux de la Fédération, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Roubaix, *vendredi prochain 22 janvier, à 11 h. du matin*, dans le but d'examiner la possibilité d'exercer une action collective et de réclamer, s'il y a lieu, l'intervention des pouvoirs publics.

Le crime de St-Amand-les-Eaux

Le condamné à mort Leblond

A la suite des démarches de Me Vanhoucke, avocat de Leblond, l'assassin de la cabaretière de Saint-Amand, les jurés qui avaient siégé dans cette affaire ont signé une demande de pourvoi en grâce en faveur du condamné à mort.

L'HOMME CHIC A LE CHOIX :

Les bretelles Guyot ont deux genres très distincts qui satisfont les goûts des Messieurs élégants:

La première en tissu rigide extra-légère et solide, dont les qualités lui ont fait une réputations mondiale.

La deuxième entièrement élastique avec les mêmes avantages, se recommande aux sportifs pour sa plus grande souplesse. 17914

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 19 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Sulpice; demain saint Sébastien.

19e jour de l'année.

Soleil: Lever à 7 h. 38; coucher à 16 h. 25.

Lune: Nouvelle du 14; premier quartier le 20.

Bulletin météorologique pour la journée du 19 (région Nord): Mauvais temps, vent de Sud-Ouest à Ouest, 6 à 9 m., prenant un peu de force; ciel couvert avec pluie suivie d'averses; hausse nocturne de température. Minimum, 0°.

Caisse d'Epargne, séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h., et de 14 à 15 h. 30.

Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance:

10 h., Crèche de la rue Marie-Buisine.

15 h., local de la Goutte de lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies:

A 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel:

A 14 h., consultation pour adultes.

Le portraitiste Barthold chevalier de la Légion d'honneur

Parmi les nombreux artistes peintres dont les expositions ont amené la présence à Roubaix, le brillant portraitiste Barthold est un de ceux qui y ont été le mieux accueillis. Son succès a été tel qu'après son exposition de l'année dernière, il a dû séjourner plusieurs semaines dans notre ville, où son habile pinceau a reproduit les traits d'un grand nombre de nos concitoyens.

Mais la renommée de Barthold n'avait pas attendu jusque-là pour se manifester en France et à l'étranger, car il avait peint le portrait de personnages célèbres et ne comptait plus les récompenses officielles.

Le Gouvernement français vient de reconnaître par une haute distinction, le talent de l'artiste en l'élevant au rang de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous félicitons vivement M. Barthold de cet hommage si mérité.

HALLE FLIPO. — Beurre, 17 fr.; extra, 18.50 et 21.80. Port-Salut, 11 fr. Hollande, 12 fr. Biscuits, 8 et 10 fr. 17902d

LA QUESTION THÉATRALE

De nouveau, le bruit de la démission de M. De Loose, le directeur de notre saison lyrique, a couru en notre ville.

Renseignements pris, il n'en est rien. M. le docteur Dupré, adjoint délégué aux Beaux-Arts, que nous avons pu joindre, nous a déclaré que:

M. De Loose était bien décidé à terminer la saison qu'il avait entreprise et se proposait de donner mardi prochain, un nouvel opéra: « La Dame blanche », avec le concours de la troupe de Rouen. »

Nous espérons que cette nouvelle pièce obtiendra toute la faveur du public qui, peut-être, cessera de bouder notre scène locale et par cela même, lui redonnera un essor nouveau.

DU 19 AU 31 C^t. Exposition de Tapis point noué français, à la **Galerie Dujardin.** 17917

Les conférences de la Société de Géographie

M. l'abbé Wattiez parlera mercredi de la Norvège

Demain mercredi, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles, sera donnée une conférence sur la Norvège par M. l'abbé Cyr Wattiez, professeur chargé des cours de sciences naturelles à l'Ecole Saint-Joseph, de Lille. Cette région est peu connue et les auditeurs trouveront un grand intérêt à la parcourir sous la conduite de M. l'abbé Wattiez, dont la parole prenante sera agrémentée de plus de cent clichés inédits, pris par le conférencier lui-même.

Nous rappelons qu'il est ouvert un concours de compte-rendus de conférences entre les jeunes gens des deux sexes, de 15 à 25 ans, et qu'il sera attribué des primes en argent et en médailles aux rédactions les meilleures. Les premiers bancs de la seconde partie de la salle, munis de pupitres, sont réservés aux concurrents.

NOTES D'ART. — Une Grande Exposition. — C'est celle que la famille Hagemans organisera incessamment dans les vastes salons du Grand Hôtel de Roubaix, des œuvres de l'artiste qui fut il y a trente ans le maître paysagiste de Belgique.

Feu Maurice Hagemans, qui peignit la Nature avec tant de charme et de poésie, est bien connu en France et ses œuvres ornent maints grands salons de notre région.

Sa technique s'apparente avec celle de Corot et de Mauve, le grand peintre Hollandais.

Médaillé à Rome et Milan, ses toiles et aquarelles se retrouvent dans les principaux musées d'Europe et d'Amérique.

Originaire de Liége, il décéda à Bruxelles en novembre 1918, quelques jours avant l'armistice.

Ce peintre-poète mourut comme il peignit: avec sérénité.

L'exposition de ses œuvres nous est annoncée pour le 28 de ce mois, et jusqu'au 11 février inclus. 17918d

Une arrestation peu ordinaire

Un voleur est appréhendé sur le toit d'une des maisons qu'il venait de dévaliser

Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents de permanence du commissariat central de police étaient avertis qu'un inconnu avait été vu sur le toit de l'immeuble portant le numéro 332 de la rue de Lannoy, et s'était introduit dans cette habitation.

Les agents se rendirent aussitôt sur les lieux, mais ne trouvèrent d'abord aucune trace du visiteur nocturne.

Ils eurent alors l'idée de s'engager sur le toit et après une recherche excessivement périlleuse dans l'obscurité, ils finirent par découvrir, vers 4 heures, le voleur couché sur une plateforme où il tentait de se dissimuler entre un mur et une cheminée. Il fut mis aussitôt en état d'arrestation et conduit au commissariat central.

C'est un Polonais, nommé Pierre Starenga, 30 ans, né à Varsovie, manœuvre à la Société anonyme générale des Industries du Textile de Roubaix, domicilié 64, rue des Fossés.

Starenga s'était introduit vers 3 heures du matin dans les dépendances des immeubles portant les numéros 332, 334 et 336 de la rue de Lannoy, et habités par MM. Noel, Doutreligne et Marisal.

Pour ce faire, il a réalisé un tour d'adresse peu commune, empruntant avec une agilité d'acrobate des chemins encombrés d'obstacles, plateformes, toitures de cabane, vérandas, murs, etc.

C'est l'un des propriétaires de ces immeubles qui, intrigué par le léger bruit que faisait Starenga, prévint téléphoniquement la police.

Nous ne pouvons que féliciter nos braves agents qui ont réussi à capturer ce dangereux malfaiteur.

Starenga, qui se faisait passer en outre pour un policier, a été conduit au Parquet.

CINÉ DUBUS. — Vendredi prochain, début de la **Semaine de Grand Gala, 2 merveilleux Films. VISAGES D'ENFANTS.** Grand film français interprété par le jeune prodige **Jean Forest.** — **MON HOMME** avec la grande artiste américaine **Pola Négri** et les artistes français **Charles de Rochefort** et **Adolphe Menjou.** — **Une grosse affluence étant prévue, il sera prudent de louer. (Téléphone 23.45).** 17915d

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES (Section Saint-Martin). — La réunion annuelle de la Ligue aura lieu le dimanche 24 janvier, à 16 h., en la salle des fêtes de la rue de la Paix, sous la présidence de M. le chanoine Catteau, doyen de Saint-Martin.

Après lecture du compte rendu des travaux des ligueuses durant l'année écoulée, aura lieu une conférence avec projections par M. le chanoine Régent qui parlera sur: « Le prêtre: souvenirs de guerre, actualités d'après-guerre ».

Une très belle tombola sera tirée entre toutes les personnes présentes.

Les ligueuses sont priées de rapporter l'invitation qui leur ont reçue et qui leur servira de billet de tombola. Les personnes qui ne sont pas de la Ligue recevront à l'entrée un numéro pour la tombola. La distribution des billets de tombola cessera à 16 heures précises.

CHAUSSURES Boucau-Verecke, 5, rue P.-Motte, Rx. **SOLDES à 29, 39, 49, 59 francs.** Profitez-en. 17879

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE POUR 1926. — Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues à la Mairie, tous les jours de la semaine, de 8 h. à midi et de 14 à 20 h.

Le dimanche, le bureau est ouvert de 9 h. à midi. Les intéressés sont invités à se présenter au Bureau des élections, rue Neuve, 2e étage, guichet 12, munis des pièces suivantes: 1° livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité française; 2° certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure; 3° récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitent Roubaix depuis avant le 1er octobre 1925.

Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de six mois et peuvent se faire inscrire de suite.

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de profession sont instamment priés d'en faire la déclaration au Bureau des élections, le plus tôt possible.

DERNIÈRE HEURE

L'examen des projets financiers

La Commission des Finances adopte les propositions de MM. Palmade et Bedouce au sujet des taxes successorales

Paris, 18 janvier. — La Commission des Finances de la Chambre a examiné les dispositions proposées par MM. Palmade et Bedouce, relatives à la réforme des taxes successorales. M. Palmade a indiqué l'économie générale des textes soumis à la Commission.

Des précisions ont été demandées par divers membres de la Commission et au sujet notamment du rendement des dispositions envisagées et des conséquences qu'elles entraînent au point de vue des modifications apportées au droit civil.

Le passage à la discussion des articles a été adopté par 16 voix contre 0, M. Lamoureux ayant toutefois demandé que la question des taux fût réservée jusqu'à ce que des précisions fussent apportées sur certains des points soulevés au cours du débat.

L'ensemble des textes a été adopté, étant entendu que la Commission de législation civile serait consultée sur des textes.

L'équilibre du budget

M. Lamoureux a donné ensuite des indications sur le résultat des travaux de la Commission au point de vue de l'équilibre budgétaire.

Le rapporteur général a fait observer qu'il serait fait face au déficit de 4 milliards 209 millions par un ensemble de mesures dont le montant est évalué proisoirement par M. Lamoureux à 4 milliards 340 millions.

LE CONTROLE DES REVENUS

Un amendement au contre-projet cartelliste

Paris, 18 janvier. — MM. Buech et Dariac, républicains de gauche, ont déposé un amendement à la proposition de loi de M. J.-L. Dumesnil (contre-projet cartelliste) afin de remplacer par de nouvelles dispositions les mesures actuellement prévues pour le contrôle des revenus par les signes extérieurs, mesures supprimées aux termes de l'art. 5 de cette proposition.

L'amendement en dégageant les éléments essentiels du train de vie du contribuable au-dessous duquel le revenu imposable ne saurait être fixé, établit un minimum forfaitaire d'imposition. Celui qui est déterminé tout d'abord en fonction du loyer (six fois sa valeur) pour les loyers inférieurs à 6.000 fr., huit fois jusqu'à 12.000 et dix fois au-dessus, puis en fonction des richesses mobilières possédées, du nombre de serviteurs employés, de véhicules.

C'est ainsi que la valeur des biens meubles appartenant au contribuable, telle qu'elle résulte des polices d'assurance, sera affectée d'un coefficient égal au taux moyen des avances de la Banque de France pendant l'année en cours, pour la détermination de ce minimum forfaitaire d'imposition.

Des majorations sont encore prévues et fixées à 5 % lorsque le contribuable emploiera un domestique, 10 % pour deux, 15 % pour trois et 10 % en sus pour chaque domestique en plus du troisième, puis à 5 % par monture, attelage ou voiture, et voiture à traction animale, 10 % par véhicule automobile d'une puissance inférieure à 15 C. V., 20 % au-dessus.

Ces majorations seront réduites de moitié pour tout véhicule à usage professionnel.

Par ailleurs, le minimum forfaitaire ainsi majoré s'il y a lieu, sera réduit de 10 % si le contribuable est marié et d'autant de fois 5 % qu'il aura de personnes à sa charge. Le contribuable devra en même temps que sa déclaration d'impôt sur le revenu, fournir au fisc qui aura toute facilité de contrôle, les indications nécessaires au calcul du minimum d'imposition.

M. Briand a reçu MM. Malvy et Lamoureux

Paris, 18 janvier. — M. Briand a reçu, à la fin de l'après-midi, MM. Malvy et Lamoureux avec lesquels il s'est entretenu une vingtaine de minutes.

« La Commission désire collaborer avec le Gouvernement », déclare M. Malvy

A sa sortie du quai d'Orsay, M. Malvy a déclaré aux journalistes:

Nous sommes venus mettre le Président du Conseil au courant des travaux de la Commission et l'assurer de notre désir de collaborer avec le Gouvernement dans le plus large esprit de conciliation. S'il y a lieu de « raboter » un peu par-ci par-là nos projets, a ajouté le président de la Commission, nous ne nous y opposerons pas.

Comme on l'interrogeait au sujet de la taxe sur les paiements préconisée par M. Doumer, M. Malvy déclara que la Commission apporterait demain un projet d'équilibre budgétaire qui rendrait inutile le recours à ce nouvel impôt.

L'HORRIBLE CRIME d'un garçon de quinze ans près d'Épinal

Il assassine pour les voler un cultivateur et sa mère chez qui il travaillait

Epinal, 18 janvier. — Un crime épouvantable, commis par un gamin de 15 ans, vient d'être découvert aux environs d'Epinal.

Il y a quelques mois, le jeune Georges-Louis Noël, né le 6 novembre 1910, à Paris, était surpris aux halles au cours d'une rafle. Son père, qui habite Paris, le plaça dans un patronage d'Epinal, œuvre de relèvement de l'enfance. Le patronage confia le jeune homme à différents cultivateurs de la région en vue de lui apprendre la culture, mais, aucun de ses patrons ne put le garder, Noël se montrant paresseux et voleur. Il y a quelques semaines, il était surpris en gare de Neufchâteau en train de commettre un vol de fromages. Il fut condamné par le tribunal correctionnel qui le replaça à nouveau au patronage.

Il y a trois semaines, Noël était confié à un cultivateur de Clerjus, M. François Albert, âgé de 41 ans, qui vivait seul avec sa mère âgée de 78 ans.

Hier soir, à la tombée de la nuit, Noël, qui se trouvait seul avec Mme François, s'élança sur elle, lui mit un foulard sur la bouche et l'étrangla, puis s'étant armé d'un pilon, il attendit le retour de M. François. Quand ce dernier arriva, Noël qui s'était embusqué, lui asséna sur le crâne un coup de sa masse. Il fouilla ensuite toute la maison, s'empara d'une cassette contenant de l'argent et des titres, et s'enfuit après avoir pris soin de fermer la porte de la ferme.

Il prit à Epinal un train pour Paris.

Ce n'est qu'aujourd'hui que le crime fut découvert, Mme François avait cessé de vivre. Quant à M. François, il respirait encore. Il a été transporté d'urgence dans une clinique d'Epinal, mais son cas est désespéré.

Des recherches vont être faites à Paris pour retrouver le jeune meurtrier.

Ce double assassinat, commis par un gamin de quinze ans, a provoqué une grosse émotion dans la région.

Dernières Nouvelles Régionales

Un important cambriolage à Fives

L'auteur, un Polonais qui avait dérobé pour 60.000 francs de bijoux a été arrêté

Lundi soir, en l'absence de M. Vancran, bijoutier, 105, rue Pierre-Legrand, à Fives-Lille, un malfaiteur est parvenu à s'introduire dans son magasin et a dérobé pour 60.000 fr. de bijoux.

Le cambrioleur a pris la fuite juste au moment où M. Vancran pénétrait dans son magasin. Le bijoutier se mit aussitôt à sa poursuite en criant « Au voleur! » Il était sur sa trace par les rues Condorcet et Darwin, lorsqu'il vit une auto conduit par M. Dobuyne.

Aux signes du bijoutier, le voyageur le fit monter dans la voiture, qui rejoignit le cambrioleur à hauteur du Pont du chemin de fer.

Le bijoutier et les automobilistes arrêtèrent l'indélicat personnage sur qui on retrouva les bijoux volés, ainsi qu'un couteau ouvert et un pince-monseigneur.

Le malfaiteur serait un Polonais, Lugy Brudys, âgé de 24 ans. Il a été arrêté et conduit au poste en attendant d'être déféré au Parquet.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE RUE NATIONALE, A LILLE. — Lundi soir, vers 11 h., une auto conduite par M. Ramolino, industriel, boulevard Vauban, descendait la rue Nationale, lorsque, à l'angle du boulevard de la Liberté, il tampona un vieillard engagé sur la chaussée. Le malheureux, M. Eugène Rohart, 72 ans, expert, rue Solférino, a été transporté d'urgence à l'hôpital. Son état est désespéré.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du lundi 18 janvier 1926

COTONS

LIVERPOOL, 18 janvier.

Ventes, 7.000; importations, 1.114; américain, baisse, 6; brésilien, baisse, 6; égyptien, baisse, 30.

NEW-ORLEANS, 18 janvier.